

SOMMAIRE

- 1-Le mot du Président
- 2-Les forums de la rentrée.
- 3-Vols de nuit : l'enlèvement des débats.
- 4- Trajectoires sur 24h
- 5- Trajectoires de nuit
- 6- Rapport Dermagne.
- 7- Amendes administratives
- 8- Les échos de la presse.

1- *Le mot du président :*



Roissy : La réduction des nuisances ?

Nous avons réclamé la relance de la concertation en début de 2009 et nous avons été entendus puisque la Commission Consultative de l'Environnement s'est réunie le 14 octobre 2009. C'est lors de cette séance que nous avons appris la mise en place d'un « Groupe de réflexion » dont la première réunion a eu lieu le 5 novembre 2009. Parmi les différentes commissions constituées, il en est une qui nous concerne particulièrement : c'est la « commission 1 » relative aux nuisances sonores. On a donc réfléchi aux différentes mesures susceptibles de réduire les nuisances dues aux vols de nuit, tout en rétablissant l'équilibre des survols des deux doublets (Nord et Sud).

Nous avons d'abord constaté que le titre de la commission était la « maîtrise » des nuisances alors que nous devions discuter de la « réduction » des nuisances. Nous pouvions penser qu'il ne s'agissait que d'un détail de vocabulaire, mais lorsque que nous

avons pris connaissance de certaines propositions relatives au **rééquilibrage** des flux entre les doublets Nord et Sud, il était surtout question de **transfert des vols de nuit** sur le seul doublet Nord. Cette fois, il ne s'agissait plus d'un simple détail de vocabulaire mais d'une mesure qui vise à sacrifier une partie de la population sous prétexte qu'il s'agit de riverains situés dans une zone de moindre densité. L'AREC comme les autres associations de riverains, ont fait part de leur totale opposition à cette proposition. Si on estime qu'au sud, le survol de la **moitié du trafic** est insupportable la nuit, comment peut on comprendre que la **totalité de ce même trafic** serait acceptable pour les riverains du nord ?

Ce que nous demandons c'est la réduction des nuisances au sud comme au nord. Alors on pourra vraiment parler d'un « accord gagnant/gagnant »

Le Président **Michel TOURNAY**

2-*Les forums de la rentrée*

Dates et lieu des forums de septembre 2010

<u>Asnières sur Oise</u>	Samedi 4 Septembre	Maison du village
<u>Domont</u>	Samedi 4 Septembre	Gymnase près du collège
<u>Ecouen</u>	Dimanche 5 Septembre	Gymnase Lemaire
<u>Viarmes</u>	Dimanche 5 Septembre	Gymnase Municipal
<u>Montsoult</u>	Samedi 11 Septembre	Gymnase Combres
<u>St Martin du tertre</u>	Samedi 11 Septembre	Salle la Martinoise
<u>Moisselles</u>	Samedi 11 Septembre	Salle polyvalente
<u>Ezanville</u>	Dimanche 12 Septembre	Complexe de la prairie

L'été commence à peine et nous pensons déjà aux forums des associations qui auront lieu en septembre dans les différentes communes de la plaine de France.

Tout d'abord, nous remercions les municipalités qui nous réservent un stand. Ces manifestations sont l'occasion de rencontrer les habitants des zones survolées, de les informer de l'actualité concernant l'évolution du trafic de Roissy CDG, d'expliquer nos actions et de leur faire part des résultats que nous obtenons.

Une nouvelle page de Roissy CDG est en train de s'écrire. L'AREC tient une part importante dans les décisions qui vont être prises concernant la répartition du trafic nocturne, dans le cadre de la Charte du développement durable de l'aéroport.

Habitants de la plaine de France, soyez vigilants et soutenez l'association afin que les nuisances dues à l'activité aérienne de Roissy ne se retrouvent pas intégralement sur nos communes.

Venez nombreux nous rencontrer aux forums de 2010, vous y serez bien accueillis et bien renseignés sur l'actualité de Roissy Charles de Gaulle.

Le Vice Président **Jean COHAU**

3-Les vols de nuit : l'enlèvement des débats:

Pour comprendre la situation dans laquelle se trouve le groupe de réflexion chargé de l'application des mesures du rapport Dermagne pour le développement durable de Roissy, il est nécessaire de revenir à l'origine de cette démarche.

Le 14 octobre 2009, Monsieur Rebuffel lançait officiellement les travaux du groupe de réflexion. Les différentes commissions de travail étaient constituées, en particulier, la commission 1 « Nuisances sonores » avec pour sujet important, les vols de nuit.

Dans sa note d'introduction à la première réunion, Monsieur Rebuffel mentionnait la nécessité d'orienter les travaux relatifs aux nuisances nocturnes avec **la recherche d'un équilibre de l'utilisation respective des doublets de pistes nord et sud**. On devait donc se référer à la proposition N° 2 du rapport Dermagne : *Maitriser et réduire le bruit à la source*. Notons que, dans son rapport d'activité de 2009, l'ACNUSA⁽¹⁾ mentionnait également la nécessité d'un rééquilibrage des trafics nocturnes.

Mais dès les premiers échanges, la proposition qui a été évoquée est, en fait, la proposition N° 2 du rapport de l'APELNA⁽²⁾ du 10 octobre 2006 qui préconisait **un couvre-feu pour le doublet Sud avec un transfert de tous les vols de nuit sur le seul doublet Nord**. Voilà pourquoi après 7 mois de discussions on n'a pratiquement pas avancé.

De nouvelles propositions de la DGAC⁽³⁾ seront examinées au cours des prochaines réunions, bien entendu en concertation avec les riverains concernés au nord, représentés par l'AREC. Pour mieux comprendre les solutions qui pourraient être proposées, il sera nécessaire de se reporter aux présentations illustrées des flux de trajectoires (situation actuelle) communiquées par la DGAC.

- **Par vent d'Est**, on constate que de nombreux vols à l'atterrissage sur le doublet sud survolent copieusement les territoires du secteur nord avant d'aller se poser sur les pistes sud. Ceci se vérifie aussi bien sur les trajectoires 24 h que sur les trajectoires de nuit.

- **Par vent d'ouest**, au décollage, dans la situation actuelle, les trajectoires sont identiques de jour comme de nuit. Par conséquent on imagine mal le transfert de la totalité des vols de nuit concentrés sur ces mêmes populations qui supporteraient alors le doublement du trafic de nuit (92 vols au lieu de 46)

Ces constatations démontrent que la solution sur transfert pur et simple du trafic de nuit sur le seul secteur nord est inacceptable et c'est pourquoi l'AREC a fait savoir en commission son refus d'une telle solution. Le doublet nord ne doit pas devenir l'aéroport de nuit de ROISSY.

Définition des sigles

- (1) **ACNUSA** Autorité de contrôle des nuisances sonores aériennes Présidente Mme Patricia L de FORGES
- (2) **APELNA** Association des communes de l'Ile de France pour la protection de l'Environnement et la limitation des nuisances aériennes. Président M. Yanick PATERNOTTE
- (3) **DGAC** Direction Générale de l'Aviation Civile
Responsable du service Direction de Transport Aérien
M.Pascal LUCIANI

Trafic de nuit de 2002 à 2009					
Année	Trafic de nuit de 22 h à 6 h			Trafic total	% trafic de nuit
	Arrivées	Départs	Total	sur 24 H	p/r trafic total
2002	33 426	25 222	58 648	509 732	11,50%
2003	33 762	24 450	58 212	514 590	11,30%
2004	33 457	24 812	58 269	525 286	11,10%
2005	32 665	27 032	59 697	522 242	11,40%
2006	32 800	27 350	60 150	541 425	11,10%
2007	35 628	24 286	61 385	552 586	11,10%
2008	36 073	25 342	61 415	559 814	11,10%
2009			60 225	525 235	11,50%

Remarques

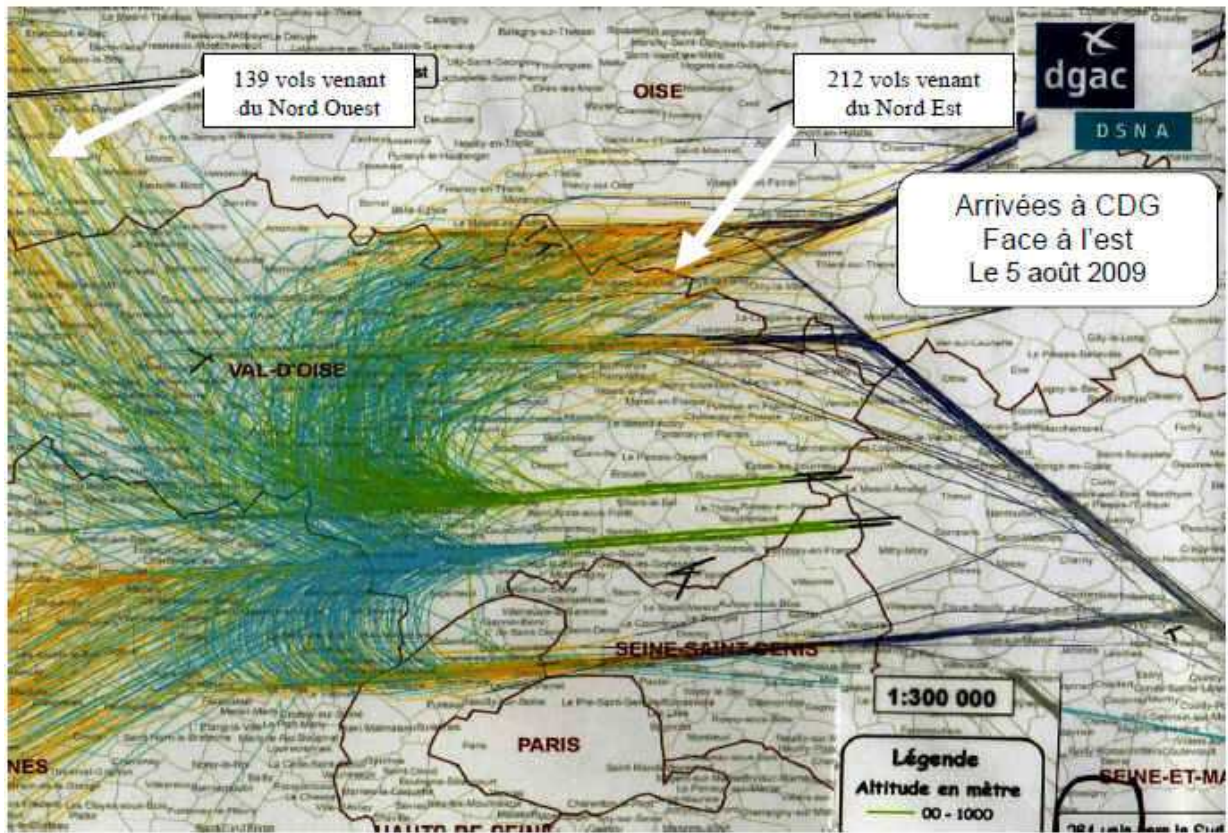
A l'exception de l'année 2009, on note depuis 2002, une progression régulière du trafic global sur 24 h et, dans la même période, les vols de nuit ont progressé dans les mêmes proportions. Ils représentent toujours **plus de 11 % du trafic global**.

Le trafic moyen (calculé à partir des statistiques annuelles) **est de 168 vols par nuit**. Mais, compte tenu que le trafic nocturne varie en fonction des jours de la semaine, lorsque l'on étudie la gêne subie lors d'une nuit d'activité normale, ce sont les chiffres d'une journée caractéristique qu'il faut retenir. Par exemple, par vent d'ouest, la DGAC mentionne, pour une nuit caractéristique 2009 : **126 atterrissages et 92 décollages** soit un total de **218 mouvements** (voir la représentation des flux de trajectoires par vent d'ouest)

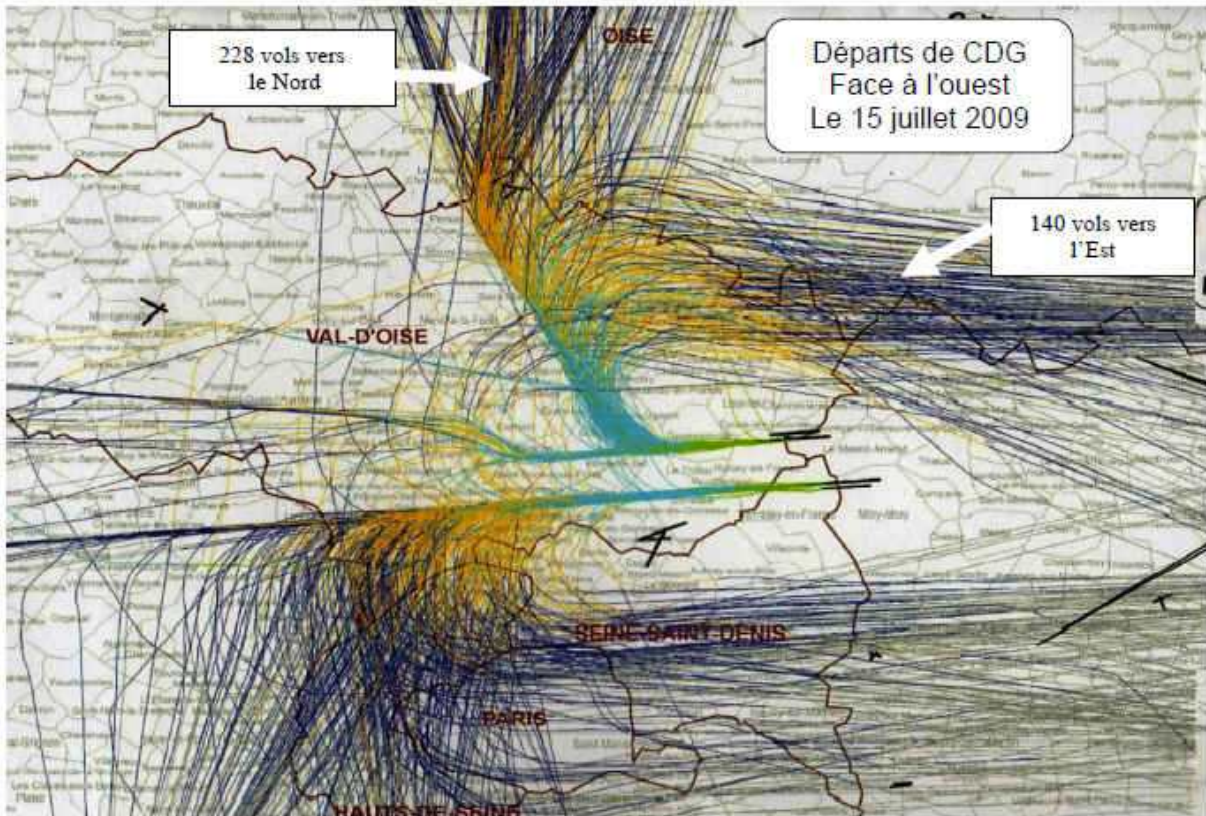
Si l'on veut progresser dans la recherche d'une amélioration de la vie des riverains survolés, il ne faut pas maintenir le chiffre de 11% du trafic global (qui continue sa progression) mais il faut aller, dans un premier temps, vers un **plafonnement du nombre de vols** puis, par la suite, vers une diminution effective de l'activité nocturne.

4- Présentation des flux de trajectoires sur 24 heures : Documents DGAC

Trafic par vent d'Est

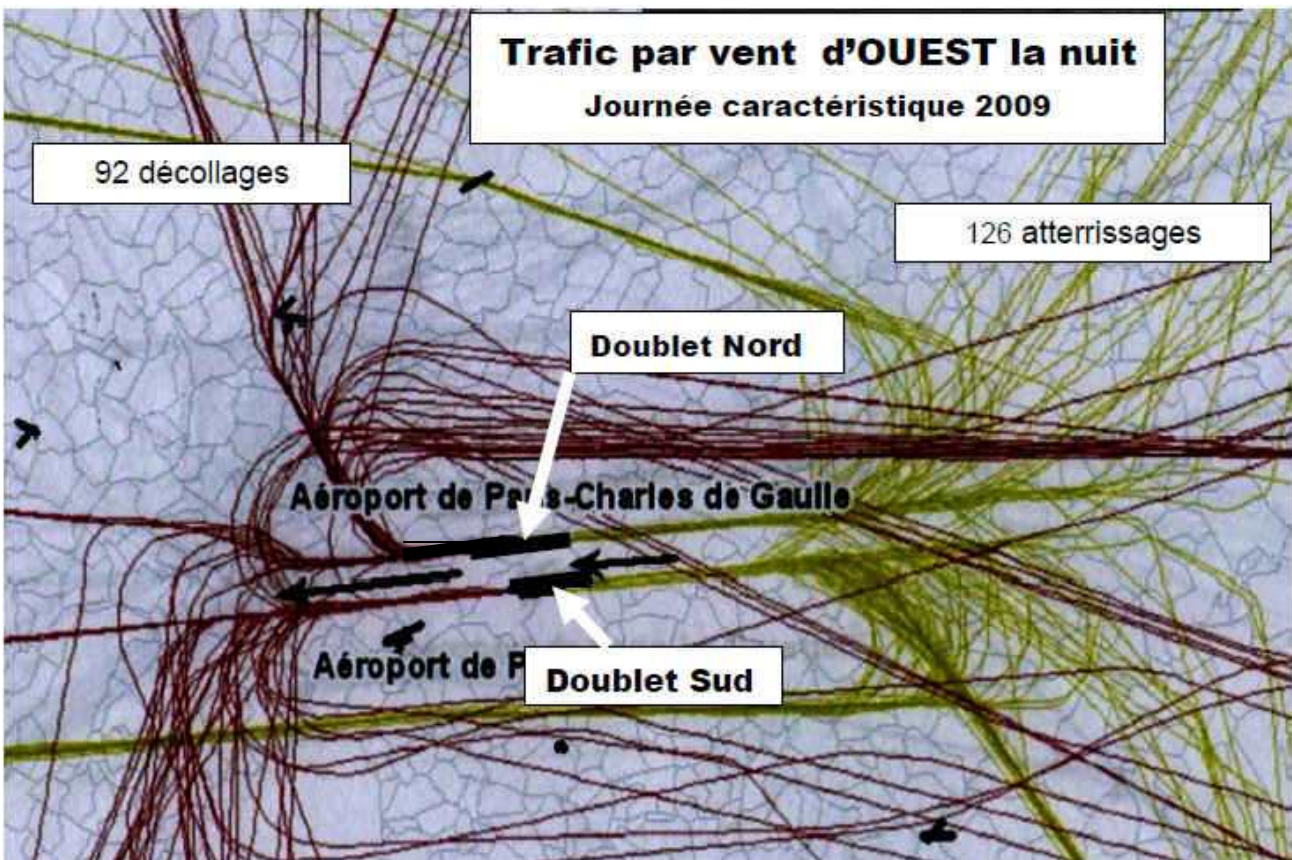
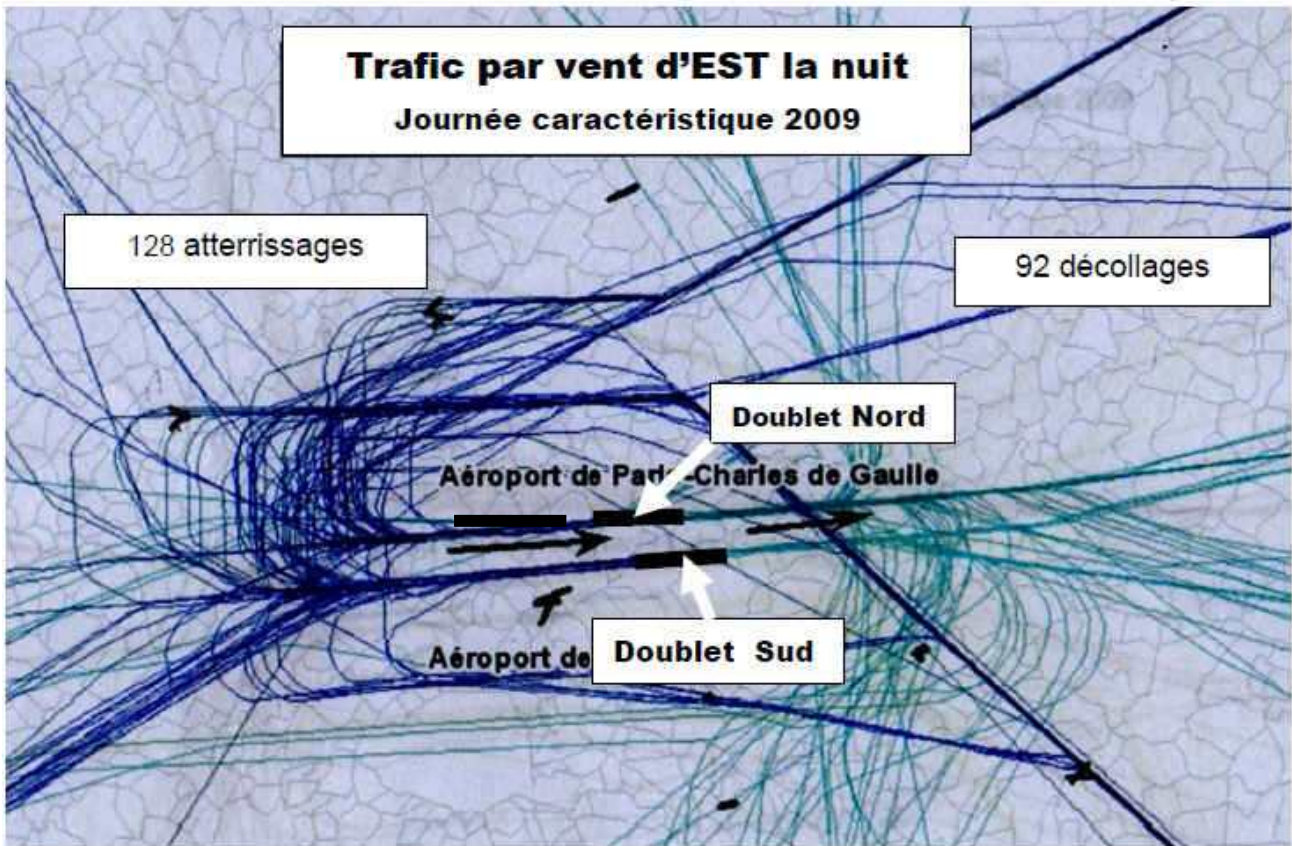


Trafic par vent d'Ouest



5- Présentation des flux de trajectoires la nuit:

Documents DGAC



6- Groupe de réflexion Rapport Dermagne :

Etat d'avancement des travaux

Lors de la réunion de la CCE de Roissy, le 27 juillet 2009, Monsieur Daniel CANEPA, Préfet de Région, a annoncé la constitution du groupe de réflexion et confié son fonctionnement à Monsieur Jean REBUFFEL, Ingénieur Général des Ponts et Chaussées. Toutes les composantes sont représentées et ce, pour les trois départements concernés : (Val d'Oise, Seine St Denis et Seine et Marne).

- La Direction Générale de l'Aviation Civile
- Aéroports de Paris
- Les principales compagnies aériennes
- Les représentants des différentes Préfectures
- Les représentants des trois Conseils Généraux
- Les députés concernés dans les trois départements
- Trois associations de riverains AREC ADVOCNAR et CIRENA

Depuis la première réunion plénière le 5 novembre 2009, nous avons participé à 3 séances plénières et autant de réunions de commissions, soit **7 mois de discussions**. Il est possible de faire un point des travaux, mais il est encore trop tôt pour tirer des conclusions et ceci pour 2 raisons :

- Les sujets à débattre sont nombreux
- La question des vols de nuit dans la commission 1 a pris une place importante dans ces débats et ceci d'autant plus que les discussions ont rapidement dévié par rapport à l'orientation initialement donnée dans le rapport Dermagne (Voir notre article « *Enlisement des débats* »)

En effet, très vite l'étude d'une répartition 50 /50 a été abandonnée et, il n'était plus question que du couvre-feu sur le doublet Sud avec **transfert des vols de nuit** sur le doublet Nord comme préconisé dans les propositions de l'APELNA.

Voici en résumé les points essentiels des 7 premiers mois de discussion ;

Propositions ayant fait l'objet d'un consensus

- Les descentes continues
- Le relèvement des paliers d'interception de l'ILS
- Les décollages en bout de piste
- Renouvellement des flottes la nuit

Propositions toujours en discussion

- Projet de révision des trajectoires Nord la nuit
- Définition des créneaux horaires de nuit en fonction du trafic

Pour ces derniers points une période d'étude de faisabilité sera engagée dès les prochains mois en concertation avec les riverains concernés.

Le programme d'expérimentation du transfert initialement prévu de mai à septembre 2010 est donc suspendu jusque l'aboutissement de l'étude de faisabilité.

Notons enfin que, pour pouvoir juger de l'utilité de certains vols la nuit, il a été décidé de la création d'un groupe de travail « vols de nuit » dans le cadre du comité permanent de la CCE de Roissy CDG.

La première réunion s'est déroulée le 10 juin 2010.

Des nouvelles réunions sont prévues dès la rentrée de septembre pour comprendre : **Qui vole la nuit et pourquoi ?**

7- Amendes administratives :

Les infractions aux règles de la circulation aérienne autour des aéroports sont sanctionnées depuis des années au sein de la CNPN (*Commission Nationale de Prévention des Nuisances*) Depuis avril 2010 l'examen des dossiers d'infractions est assuré par l'ACNUSA (*Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires*)

L'AREC qui siègeait au sein de la CNPN a été reconduite dans la nouvelle commission de l'ACNUSA. Nos représentants, le Président TOURNAY Michel et le Vice Président HUNAULT Jean Paul, ont été officiellement désignés au titre de membres associés.

Nous continuerons donc à participer aux délibérations dans le cadre de l'ACNUSA qui poursuivra son action de sanctions aux infractions commises par certaines compagnies aériennes autour de ROISSY. La prochaine séance plénière aura lieu le 9 juillet. Dès la rentrée de septembre il est prévu une séance par mois.

A titre indicatif, voici quelques chiffres sur l'activité de la CNPN **pour l'année 2009 :**

- **331** amendes infligées pour un montant global de **2 921 750 €**
- Montant moyen des sanctions prononcées : **8 830 €**
- Amende maximale infligée à une compagnie : **18 000 €** (pour un vol bien entendu !)
- Nombre de dossiers examinés pour l'ensemble des 9 aéroports français : **387**
- Nombre d'infractions jugées pour le seul aéroport de ROISSY : **310**

Comme on peut le constater, le rôle de l'AREC ne se limite pas aux seules récriminations et autres actions de contestation, mais c'est aussi la participation active au contrôle du respect des règles de la circulation aérienne sur nos communes.

8- Les échos de la Presse :

Pendant ces nombreux mois de discussions au sujet des vols de nuit, on a pu lire des articles de presse **qui disaient tout ... et son contraire....** sur les discussions en cours.

Les textes de l'AREC publiés dans ce bulletin visent à rétablir la vérité sur ce qui est décidé et ce qui devra encore être discuté.

A titre indicatif il est intéressant de rappeler quelques textes parus entre février et mai.

➤ Le Parisien Samedi 13 février 2010

En titre : **Moins de vols de nuit au dessus du département**

En sous-titre : **L'aéroport de Roissy va expérimenter un couvre-feu nocturne des ses pistes Sud. Les Valdoisiens en sortiront gagnants. !!**

Dans le texte : ...L'utilisation du seul doublet Nord serait donc avantageuse pour le Val d'Oise comme pour la Seine et Marne !!

Note de l'AREC : Les riverains du doublet Nord qui devraient subir un doublement du trafic de nuit apprécieront autrement cet « avantage »

➤ L'Echo, le Régional Vendredi 23 avril 2010

En titre : **Le couvre-feu nocturne bientôt à l'essai**

En sous-titre : A partir du mois de mai et jusqu'en novembre, l'aéroport de Roissy va expérimenter un couvre-feu nocturne de ses pistes Sud.

Dans le texte : Pendant cette période, les avions ne pourront donc plus emprunter la nuit le doublet Sud. **Une décision prise le 11 février dernier.....**

Note de l'AREC : C'est faux ! Il n'y a pas eu de décision de prise ce 11 février 2010.

➤ L'Echo, le Régional Vendredi 14 mai 2010

En titre : **Pas de couvre-feu pour les vols de nuit à Roissy**

En sous-titre : L'expérimentation, attendue de mai à novembre d'un couvre-feu nocturne, a été abandonnée. Une nouvelle déception pour les associations de défense des riverains... !!

Note de l'AREC : Depuis le début des discussions, l'AREC n'a jamais cessé de marquer son opposition formelle à l'idée de ce couvre feu qui n'a pas d'autre but que de reporter, purement et simplement les vols de nuit sur le seul doublet Nord.

.Alors, lorsqu'un journal écrit que les associations sont **décues** de l'abandon de cette expérimentation du couvre-feu, notre association ne peut qu'exprimer sa profonde indignation concernant cette contre vérité flagrante.

Le rappel de ces quelques communiqués de presse ambigus n'a pas d'autre but que de rétablir la vérité sur le déroulement des discussions en cours. (Voir notre article « Rapport Dermagne Etat d'avancement des travaux »)

Bien entendu, pour les 3 cas cités, l'AREC n'est pas intervenue dans l'information des journalistes et ne saurait cautionner de tels articles.

Michel TOURNAY

Aidez nous à préserver

Votre cadre de vie

Soutenez l'AREC

Renouvellement ou nouvelle adhésion à l'AREC

M. , Mme, Mlle Nom :.....Prénom.....

Adresse.....

CP.....Ville.....Tel.....Email.....

J'adhère à l'AREC et je joins un chèque de.....€ (minimum 10€) pour l'année Δ Renouvellement
Δ Nouvelle adhésion

Merci de retourner cette adhésion accompagnée du chèque à :

Date et signature

Mme Lucette COHUAU
Responsable Communication de l'AREC
11, rue de la Petite Sole 95560 MONTSOULT